

## **CONSENTEMENT PARENTAL ÉCLAIRÉ - RENONCIATION**

Aux parents et tuteurs : vous êtes priés de retourner ce formulaire dûment rempli et signé au Corps de Cadets 2935 Amiens Bois des Filion

### **GÉNÉRALITÉS**

1. Aux parents et tuteurs des cadets du Corps de Cadets 2935 Amiens Bois des Filion qui participent au voyage Kingston, Ontario du 19 mai 2018 au 21 mai 2018.
2. L'objet de la présente est de vous informer officiellement des détails du voyage ainsi que des rôles, des responsabilités et des obligations qui vous incomberont ainsi qu'à la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada division Québec, au ministère de la Défense nationale, aux Forces canadiennes et aux cadets. En signant la lettre, vous attestez que vous l'avez lue et comprise, et que vous acceptez les conditions et les risques auxquels votre enfant, votre pupille et vous-même serez exposés pendant le voyage.

### **PARRAINAGE**

3. Cette activité NE s'inscrit PAS dans le cadre du programme normal d'instruction des cadets du Canada : il s'agit d'une « activité facultative » qui n'est pas subventionnée par le ministère de la Défense nationale, ni les Forces canadiennes. La participation des cadets est volontaire et s'ils choisissent de ne pas y participer, cela n'aura aucune incidence sur leur carrière, leur promotion ou leur sélection pour d'autres activités d'instruction.
4. Puisqu'il s'agit d'une « activité facultative », le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ne parrainent pas l'activité et ne lui offrent pas de soutien. Le répondant local qui appuie le Corps de Cadets 2935 Amiens Bois des Filion est le répondant officiel pour cette activité.

### **ACCOMPAGNATEURS**

5. Au sein des Forces canadiennes (FC) :
  - a. seul un officier du Cadre des instructeurs de cadets peut être nommé officier responsable des cadets de l'Armée et
  - b. seuls les membres réguliers et de réserve des FC ayant reçu la formation appropriée et les instructeurs civils (IC) sont autorisés à surveiller les cadets de l'Armée.
6. Les membres de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada division Québec, les parents, les tuteurs et les bénévoles NE sont PAS autorisés à surveiller et à accompagner les cadets royaux de l'Armée canadienne. Pour cette activité, les accompagnateurs officiels sont :  
  
Capt Y Gougeon, Capt A Carrière, Capt M De Leon Arias, Lt Chevrier, Elof S Donais et l'IC B Levesque.

7. Une politique du gouvernement prévoit l'indemnisation des membres des FC (ce qui comprend les officiers du CIC) et des IC et la prestation d'une assistance juridique pour certains risques associés à l'exécution de leurs tâches, y compris la surveillance et l'accompagnement des cadets :
- a. s'ils ont agi honnêtement;
  - b. s'ils n'ont pas agi avec malveillance;
  - c. s'ils ont respecté les limites de leurs tâches et responsabilités; et
  - d. s'ils ont respecté les exigences ministérielles raisonnables par rapport à l'accomplissement de leurs tâches.

## **ACTIVITÉS ET ITINÉRAIRE**

8. Vous trouverez ci-joint un itinéraire détaillé du voyage, notamment les activités quotidiennes, les heures, les lieux, les moyens de transport et l'hébergement.

***(NOTA)***

***(Les cadets seront surveillés en tout temps par les officiers du CIC et les IC sauf pendant les périodes de « TEMPS LIBRE » tel qu'indiqué dans l'itinéraire. Pendant leur « TEMPS LIBRE », les cadets pourront se promener, magasiner ou participer à d'autres activités de loisir qui ne sont pas directement liées aux activités visées par le voyage.)***

## **ALCOOL ET DROGUES ILLICITES**

9. En vertu des politiques visant les cadets, il est interdit que ces derniers consomment de l'alcool ou des drogues illicites. Si le cadet enfreint ces règles, il pourrait devoir subir les conséquences suivantes :
- a. renvoi chez lui aux frais de son parent ou tuteur;
  - b. interdiction de participer à d'autres voyages dans l'avenir;
  - c. perte de privilège (instruction ou adhésion au mouvement); et
  - d. INVALIDITÉ de l'assurance maladie pour des blessures reçues pendant la période d'intoxication. Il pourrait incomber au parent ou tuteur de défrayer les dépenses liées aux soins des blessures.

## DOCUMENTATION

10. Avant de quitter la maison, les cadets doivent avoir en leur possession les documents suivants :

- a. leur carte d'assurance-maladie provinciale; il est possible qu'une photocopie de la carte ou la transcription de son numéro soit jugée inadéquate comme preuve d'identification par un établissement de santé;
- b. une carte d'identité avec photo ou une attestation de naissance.

11. Chaque cadet doit assumer les frais d'obtention de la carte d'identité ou de l'attestation de naissance.

## ASSURANCE

12. Au cours des voyages et des programmes d'échanges internationaux autorisés, les FC couvrent, par l'intermédiaire de la Croix bleue, les frais médicaux et dentaires d'urgence pour tous les cadets portés à l'effectif d'un corps ou d'un escadron, fréquentant un CIEC ou une ERVV, prenant part à une activité d'une URSC ou de D Cad & RJC ou participant à un programme d'échanges internationaux.

13. Les parents et tuteurs devraient vérifier leur propre police d'assurance-habitation ou voyage pour déterminer la couverture et les protections qui s'appliquent dans ces cas.

## SOINS MÉDICAUX

14. Le Corps de Cadets 2935 Amiens Bois des Filion recommande que chaque cadet subisse un examen médical chez son médecin afin de discuter du voyage à Kingston en mai 2018.

**NOTA : Les cadets souffrant d'allergies ou d'asthme pourraient être affectés par l'environnement visité.**

15. Le Corps de Cadets 2935 Amiens Bois des Filion apportera des médicaments délivrés sans ordonnance pour le voyage. Ceux-ci pourraient être administrés le cas échéant, si les parents ou tuteurs y consentent. Seul le commandant ou l'officier responsable ou le médecin militaire ou/l'infirmier ou le secouriste pourront administrer ces médicaments. La posologie indiquée sur l'étiquette des médicaments sera respectée. Sur le formulaire de consentement ci-dessous, les parents et tuteurs doivent inscrire leurs initiales pour déclarer s'ils consentent ou non à ce que certains médicaments soient administrés à leur enfant ou leur pupille pendant le voyage.

16. Les médicaments délivrés sur ordonnance DOIVENT être transportés par le cadet dans une bouteille portant l'étiquette d'une pharmacie, sur laquelle la posologie prescrite par le médecin est clairement imprimée. Votre enfant ou votre pupille ne devrait apporter que suffisamment de médicaments pour la durée du voyage (ainsi qu'une petite quantité supplémentaire en cas de perte).

**17. Bracelets Medic Alert.** Vous êtes priés de vous assurer que votre enfant ou votre pupille porte un bracelet Medic Alert, selon les recommandations de votre médecin ou pharmacien, s'il souffre d'allergies constituant un danger de mort ou de problèmes de santé graves. Si le cadet est affligé d'un problème de santé grave ou de plusieurs problèmes simultanément, il pourrait s'avérer utile que celui-ci porte sur sa personne une description des problèmes de santé en question et des soins à administrer au cas où il serait séparé du commandant/de l'officier responsable/de l'accompagnateur.

### **Déroulement de la fin de semaine:**

#### **Samedi 19 Mai**

6h30 Départ de l'école  
9h30 Arrivée à Kingston  
10h à 12h30 Visite du Collège Militaire  
13h00 à 14h Dîner sur la Base de Kingston  
14h30 à 16h30 Visite du Fort Henry pénitencier  
17h à 18h Souper sur la Base  
18h30 installation des chambres Restaurant  
19h30 temps libre (devoirs, études, film) fantôme  
22h Couché

#### **Dimanche 20 Mai**

7h30 Lever des cadets  
8h à 9h Déjeuner sur la base  
9h30 à 11h30 Visite Hôtel de Ville  
11h30 à 12h30 Dîner (box lunch)  
13h00 à 15h00 Visite Musée du  
15h à 17h00 temps libre  
17h00 à 18h30 Souper au  
19h00 à 21h00 Visite de la ville  
22h30 Couché des cadets

#### **Lundi 21 Mai**

7h30 Lever des cadets  
8h à 9h Déjeuner sur la base  
9h30 à 11h Musée des Télécommunications  
11h30 Dîner  
12h30 Départ  
Retour prévu 15h30-16

**En cas d'URGENCE durant la fin-de-semaine, contactez :**

**Le Capitaine Gougeon au 514-214-9045**

## CONSENTEMENT ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

1. Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom au complet en lettres moulées), le parent ou tuteur légal de :

\_\_\_\_\_ (nom au complet en lettres moulées) qui est membre des cadets royaux de l'Armée canadienne, comprenant les risques associés aux voyages à l'extérieur de la localité Bois des Filion du corps de cadets et à la participation aux activités et à l'entraînement des cadets, en mon nom et en son nom ainsi qu'aux noms de ses héritiers, ses légataires, ses successeurs, ses ayants droit, ses exécuteurs et ses administrateurs judiciaires et des miens, en tenant compte que je l'autorise à participer au voyage à Kingston, Ontario, du 19 mai au 21 mai 2018, y compris à la visite de Musée des Télécommunications, visite du Fort Henry, visite Musée du pénitencier, visite de la ville fantôme et visite du Collège Militaire et aux autres activités associées à ce voyage, déclare que :

- a. j'ai lu et compris les conditions afférentes à cette activité facultative non subventionnée par le ministère de la Défense nationale et je les accepte;
- b. j'accepte/je n'accepte pas (biffer la partie qui ne s'applique pas) que mon enfant ou ma pupille aura parfois du « TEMPS LIBRE » pendant lequel il ne sera pas surveillé directement;
- c. j'autorise le commandant / l'officier responsable / le médecin militaire / l'infirmier / le secouriste à administrer des soins d'urgence à mon enfant ou ma pupille au besoin;
- d. je sais que les activités comportent des risques potentiels pouvant causer des blessures physiques et souhaite tout de même que mon enfant ou ma pupille participe aux dites activités et j'assume volontairement tous risques connexes; et
- e. j'accepte de renoncer à toute réclamation, peu importe qu'elle découle de contrats, de délits civils, de négligence ou de quoi que ce soit, contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ses représentants, ses fonctionnaires, ses mandataires, ses employés et les membres de ses Forces canadiennes ainsi que la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada division Québec, ses représentants, ses fonctionnaires, ses mandataires, ses employés et ses membres, dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles ou privées, pouvant résulter ou découler de leurs activités, y compris de leur négligence, ou de toute action ou chose accomplie ou maintenue conséquemment.

Signature du parent ou tuteur

Signature d'un témoin

Date

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

2. Les parents et tuteurs doivent apposer leurs initiales pour indiquer s'ils consentent ou non à ce que les médicaments susmentionnés soient administrés, au besoin, à leur enfant ou pupille par le commandant ou l'officier responsable ou le médecin militaire ou l'infirmier ou le secouriste pendant le voyage.

**Comprimés TYLENOL de 325 mg** pour soulager la douleur et la fièvre. Seront administrés selon la posologie sur l'étiquette.

Je consens :                      Je ne consens pas :                      (Entourez et Apposez vos initiales)

**Comprimés d'IBUPROPHEN** pour soulager la douleur, les crampes musculaires et la fièvre. Seront administrés selon la posologie sur l'étiquette.

Je consens :                      Je ne consens pas :                      (Entourez et Apposez vos initiales)

**Comprimés GRAVOL de 50 mg** pour soulager le mal des transports (en avion, probablement). Seront administrés selon la posologie sur l'étiquette.

Je consens :                      Je ne consens pas :                      (Entourez et Apposez vos initiales)

**DIPHÉNHYDRAMINE (Benadryl)** pour les symptômes d'allergies, le mal des transports et les morsures et piqûres d'insectes. Sera administrés selon la posologie sur l'étiquette.

Je consens :                      Je ne consens pas :                      (Entourez et Apposez vos initiales)

**Sirop ROBITUSSIN DM** pour soulager la toux. Sera administré selon la posologie sur l'étiquette.

Je consens :                      Je ne consens pas :                      (Entourez et Apposez vos initiales)

3. Les cadets qui apportent des médicaments délivrés sur ordonnance sont tenus de les indiquer ci-dessous.

Médicament sur ordonnance	Raison
_____	_____
_____	_____
_____	_____

4. Les cadets qui souffrent d'allergies sont tenus de les inscrire ci-dessous

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**NOM :** \_\_\_\_\_

Choisir 1 choix parmi les choix suivants:

**Repas Boston Pizza**

Pizza

Pepperoni/ Fromage

All Dress

Spaghetti

Sauce Bolognaise

Sauce Rosé

Hamburger Authentique

(Salade/Tomate/ Fromage Cheddar et Frites)

**S.v.p. Mentionner si votre enfant à des allergies ou restriction alimentaire**

---